

DEPARTEMENT  
de la Haute - Corse

**EXTRAIT DU REGISTRE  
des délibérations du Conseil  
Communautaire de la Communauté de  
Communes MARANA GOLO  
2025/06**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
<b>37</b>	<b>37</b>	<b>22</b>

<b>Date de la convocation</b>
<b>09/01/2025</b>

<b>Date d'affichage</b>

<b>Objet de la Délibération</b>
---------------------------------

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi 16 janvier à 17 heures 30 le conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni dans ses locaux, sous la présidence de Monsieur Jean DOMINICI,

**Etaients Présents (21) :** - Muriel BELTRAN – Vincent BRUSCHINI – Jérôme CAPPELLARO – Jean DOMINICI - Fortuné FELLICELLI – Joseph GALLETI – Maria GAROBY - Jean Charles GIABICONI - Bernard GRAZIANI – Christophe GRAZIANI – Ange LAMBERTI – Jean François MATTEI - Jean Marc MATTEI – Angèle NERI - Maryline MASSONI – Alain MAZZONI - José OLIVA – Gabriel PASQUALI – Pierre Antoine PASQUALINI - Marjorie PINDUCCI – Jeanne Baptiste SAVELLI -

**Pouvoirs (1) :** Anne Marie NATALI donne pouvoir à Jean DOMINICI

**Absents (15) :** Christiane ALBERTINI - Paule ALBERTINI - Chantal AMBROSI - Dominique BENIGNI – Christelle CRUCIANI – Patrick EIDEL-GUIDICELLI – Isabelle GIUDICELLI – François MONTI – Pierre NATALI - Charles MARCELLI - Augustine MARIOTTI - Frédéric RAO - Charlotte TERRIGHI - Jean Pierre VALDRIGHI – Charlotte VITTORI

**Objet de la délibération : Effacement d'une dette conformément à une décision de la commission de surendettement des particuliers de la Haute-Corse**

Monsieur Vincent BRUSCHINI a été désigné comme secrétaire de séance

Monsieur le Président informe le conseil communautaire que la commission de surendettement des particuliers de la Haute-Corse a fait parvenir un dossier d'effacement de dettes pour un abonné. Cet abonné avait, au profit de la Régie des Eaux et de l'assainissement une dette correspondant aux factures d'eau suivantes : 2021-011-003752/2022-008-0033833/2022-018-009169/2023-001-003931/2023-011-033875/2024-004-034192/2024-007-064268 du 31/12/2021 au 31/12/2024 d'une valeur totale de 641.54 € pour le branchement référencé 420110 sur la commune de Lucciana

Suite aux recommandations de la Commission de Surendettement des Particuliers de la Haute-Corse et de la décision du Tribunal d'Instance prise le 24/10/2024, la Communauté se trouve dans l'obligation d'effacer la dette.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, APPROUVE :

- L'effacement de la créance suscitée d'un montant global de 641.54 € par l'émission d'un mandat à l'article 6542

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
**Le Président**  
**Jean DOMINICI**

Acte rendu exécutoire, Après dépôt en Préfecture
<b>LE :</b>
Et publication ou notification
<b>DU :</b>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
02B-200036499-20250116-2025-06-DE  
Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 20/01/2025